

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00253

### PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES 2016 DE L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE - EPURES

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 95

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 12 juillet 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160519-D20160025310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160712

Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA,  
M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Pascal GARRIDO,  
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON,  
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, M. Paul CELLE,  
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Patricia CORTEY,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE,  
M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,  
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,  
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY,  
Mme Sylvie THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBÈNE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016**

### **PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES 2016 DE L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE - EPURES**

La loi SRU a réaffirmé et précisé les missions et le cadre d'intervention des Agences d'urbanisme :

*« les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion et d'études appelés – Agence d'urbanisme –*

*Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme en particulier les schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupements d'intérêt public ».*

Il est rappelé que l'intervention de l'Agence d'urbanisme relève de la notion de service public.

Le Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise élabore chaque année le programme partenarial d'activités en concertation avec ses adhérents et sollicite leurs cotisations et subventions, dans le cadre de la mutualisation des financements pour assurer sa réalisation.

Toutes les collectivités membres d'Epures, sans préjudice de l'exercice, par chacune de ses compétences, trouvent leur intérêt à la conduite en commun de missions, au sein de l'espace de dialogue, de débat et d'échanges que constitue l'Agence d'urbanisme.

Le programme partenarial mutualisé résultant de la synthèse des besoins de connaissance de chacun des membres et de l'identification des demandes et enjeux intéressant l'ensemble des adhérents, représente le cadre d'intervention de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, pour ses adhérents.

Le programme partenarial d'activités se décline en trois natures de missions :

- des missions permanentes qui constituent le socle partenarial de l'Agence au travers des dispositifs d'observation territoriaux ;
- des missions d'accompagnement sur le champ de la planification d'urbanisme et des études urbaines
- des contributions aux politiques publiques au travers d'études thématiques, d'AMO, annuelles ou pluriannuelles.

## Les études du programme partenarial sur le territoire de Saint-Etienne Métropole

Outre ses missions permanentes, notamment en termes d'observation et d'animation, d'information intéressant directement l'ensemble de ses partenaires (coordination et mutualisation des observatoires territoriaux), l'Agence d'urbanisme accompagnera notamment Saint-Etienne Métropole sur les thématiques principales suivantes :

- assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de politiques communautaires : habitat (élaboration du PLH3), politique de la ville (contrat de ville), environnement et développement durable (contrat vert et bleu) ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de la 3<sup>ème</sup> ligne de tramway ;
- élaboration du Schéma d'Accueil Economique ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage sur un secteur stratégique de Saint-Etienne Métropole : Ondaine 2020 ;
- étude desserte TC Soleil / Montreynaud ;
- stratégie de déplacement Rive-de-Gier, Firminy... ;
- réactualisation des tableaux de bord : création d'entreprises, observatoire social de l'Habitat, observatoire des copropriétés... ;
- élaboration, modification des PLU des communes (18 PLU en cours élaboration, au moins 5 procédures de modification à conduire) ;
- appui au Conseil de développement ;
- appui au conseil en mobilité/PDE (pré-diagnostic et animation) ;
- .....

Le budget validé par le Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme s'élève pour 2016 à 3 060 000 €. Le montant du programme partenarial est valorisé à 3 034 780 €.

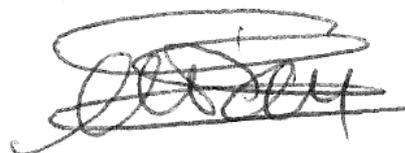
La part de la Communauté Urbaine au programme partenarial d'activités est de 1 150 000 €. Il est à noter que ce montant comprend la part PLU découlant du transfert de la compétence à Saint-Etienne Métropole.

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **valide l'engagement de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 1 150 000 € pour l'année 2016 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager la somme correspondante au titre du budget 2016 ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur l'opération 416 du budget investissement de l'exercice 2016 pour 337 000 € et pour 813 000 € chapitre 65 – article 6574 du budget fonctionnement de la Direction Aménagement du Territoire.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU